



# ÉGUILLES Infos

Janvier 2024



# Édito



Chères Eguillennes, Chers Eguillens,

En ces premiers jours de janvier, j'ai le plaisir de vous adresser mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année qui commence ; une année 2024 pleine de joie et de moments heureux partagés.

Lors de la traditionnelle cérémonie des vœux qui se tiendra le vendredi 26 janvier à 18 h 30 à la salle Duby, l'équipe municipale et moi-même aurons l'immense plaisir de vous retrouver et l'occasion de vous parler de nos actions municipales de l'année écoulée et de celles à venir.

2023 a été une année particulièrement difficile ; la guerre en Europe et au Proche-Orient, l'inflation mondiale inédite, l'urgence climatique et ses conséquences dramatiques.

Malgré ce contexte international tragique et lourd, avec mon équipe et le personnel municipal, nous mettons tout en œuvre pour assurer un avenir sûr à Éguilles.

Nous sommes plus que jamais au travail pour réaliser des projets pour lesquels vous nous accordez votre confiance, dans une rigueur budgétaire indispensable.

Notre commune a toujours fait preuve d'une grande capacité de résilience, car nous disposons d'un réseau associatif très impliqué, d'un tissu économique local fort, d'un service public solide et de projets municipaux nécessaires et mesurés pour notre territoire.

Grâce à vous tous, nous écrivons ensemble l'histoire de notre commune, pour qu'Éguilles reste un village accueillant et vivant où il fait si bon vivre !

Très bonne année 2024 à toutes et tous !

Votre dévoué,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. DAgorne'. The signature is fluid and stylized, with a long horizontal stroke at the end.

**Robert DAGORNE**  
Maire d'Éguilles

# Sommaire



## Page 3 - Solidarité

Halte-répét- Carte signalement



## Page 4 à 6 - Quoi de neuf ?

Nouveaux professionnels à Eguilles.



## Page 7

Vie associative



## Page 8 à 9 - Les événements

Retour en images



## Page 10 à 11

Travaux



## Page 12 à 13 - Environnement

Plantation - Concours VVF



## Page 14 à 15 - Portraits

Bravo à tous !



## Page 16 à 25 - Dossier

Communiqué du Maire suite au rapport de la CRC



## Page 26 à 27

Expression municipale  
Bail réel solidaire



## Page 28 - Carnets

# Solidarité



## Halte-répét



À partir du 9 janvier 2024, la municipalité, en partenariat avec la Croix - Rouge et l'association Saint-Vincent-de-Paul réinstaura la Halte-répét Alzheimer.

La halte-répét est un lieu non médicalisé qui préserve les aidants naturels et offre aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés un lieu de rencontre où des activités adaptées leur sont proposées.

Cet espace sera ouvert au sein des locaux de la Croix-Rouge, parking des Mistons les mardis après-midi de 14 h à 17 h.

L'inscription est obligatoire et une présence régulière est conseillée

### Contacts et informations :

Blandine THEVENOT - 06.22.01.83.39

Jeannette BOURIAUD - 06.87.74.40.97

## Carte de signalement - animal seul



La municipalité a mis en place une carte de signalement pour les propriétaires d'animaux. Elle vous sera délivrée par le complexe animalier, uniquement sur inscription (QR code ci-dessus).

Cette carte est d'une grande utilité en cas de situation d'urgence où vous seriez dans l'incapacité de rentrer chez vous ou de prévenir une personne de confiance pour s'occuper de votre animal.

Vous pourrez y lister les personnes à contacter pour prendre soin de votre animal et lui apporter l'attention nécessaire en cas de situation d'urgence. Cette carte devra être glissée dans votre portefeuille, afin de l'avoir toujours sur vous en cas de besoin. Un autocollant est aussi à apposer sur votre boîte aux lettres pour prévenir de la présence d'animaux dans votre foyer.



## STÉPHANIE MOGE-MASSON - GRAINES DE TALENTS

Partant du constat de la difficulté qu'éprouvent les jeunes à faire le choix de leurs futures orientations professionnelles, Stéphanie, qui s'était elle-même lancée dans des études qui ne lui correspondaient pas, a choisi d'ouvrir une entreprise de COACHING D'ORIENTATION.

Ancienne journaliste, elle a opté pour une reconversion professionnelle il y a quelques années. Ses réflexions l'ont menée vers un métier qui a du sens et qu'elle voulait utile et tourné vers les jeunes.

Choisir son orientation aujourd'hui peut être un véritable parcours du combattant. Stéphanie propose un regard extérieur et une connaissance poussée du panel des études proposées ainsi que des débouchés correspondants.

Son coaching se réalise généralement en 4 séances sur une durée de 2 à 4 mois, permettant des temps de réflexion pour l'étudiant(e) et des temps de recherches approfondies pour Stéphanie.



Ce coaching est destiné aux jeunes entre 15 et 30 ans, et plus spécifiquement :

- Aux élèves de seconde pour les aider à choisir les spécialités les mieux adaptées dès l'entrée en première
- Aux élèves de première afin de les accompagner lors du parcours postbac.
- Aux étudiants qui, après une ou 2 années d'études supérieures, se sentent perdus dans les choix futurs.
- Aux jeunes adultes qui souhaitent se réorienter



Stéphanie est extrêmement investie et consacrera, pour chaque personne qui poussera sa porte, tout le temps nécessaire à la recherche de la perle rare, du parcours qui apportera au jeune son épanouissement.

Bon à savoir ; Stéphanie propose aussi une préparation aux examens oraux et de l'aide lors de recherche de stages / d'alternances

À lire : "Anticipez vos ÉTUDES SUP ! Faire les bons choix de SPÉCIALITÉS au lycée", par Stéphanie Moge-Masson

Plus d'infos  
06.10.26.78.69.

[stefmogemasson@gmail.com](mailto:stefmogemasson@gmail.com)

Stéphanie vous reçoit à son domicile à Éguilles ou en visioconférence.

## NATHALIE THIBIER – PSYCHOLOGUE

Psychologue et formatrice dans le domaine de la santé depuis plusieurs années suite à une reconversion professionnelle, Nathalie Thibier s'est récemment installée à Éguilles, au sein du cabinet MEVA dans la zone des Jalassières.

Elle a choisi d'intégrer ce cabinet pluridisciplinaire pour la richesse des échanges entre les divers professionnels dans le domaine du bien-être.

Nathalie Thibier accueille à son cabinet des patients dès l'âge de 12 ans et est spécialisée par ailleurs en gérontologie. Elle exerce sa profession via une approche comportementale et cognitive et accompagne ses patients dans - notamment - la gestion du stress, l'anxiété, la dépression, ou le soutien aux aidants.

Son expérience passée en entreprise lui permet aussi de mieux appréhender en consultation les risques psycho-sociaux et la souffrance au travail.

Ayant plusieurs cordes à son arc, elle exerce également son activité à la clinique des Feuillades et au centre Sibourg à Aix en Provence.

Nathalie Thibier cherche à faire émerger les ressources enfouies en chacun de nous et, selon une citation de G. Bachelard, nous aide à "ne plus voir l'avenir comme ce qui va nous arriver, mais comme ce que nous allons en faire. »



Prise de rendez-vous -doctolib.fr.  
Mercredi, vendredi et samedi matin  
335, Rue serpentine  
Parking aisé et gratuit  
Consultation au cabinet  
et possibilité de téléconsultation.

## SHEILA VENTURI – Soins ayurvédiques, énergétiques et réflexologie

Sheila, praticienne depuis 8 ans et formée pour ses différentes pratiques dans un centre de formation à Toulon, a récemment installé son espace de soins à son domicile, rue des Lotins.

Elle propose des massages ayurvédiques complets, de la tête ou encore des pieds, et pratique également la réflexologie plantaire et abdominale. Ses massages sont couplés avec des soins de rééquilibrage énergétique.

Sheila vous reçoit avec une grande bienveillance. Elle est accueillante, douce, à l'écoute et prend son temps afin que chaque massage soit individualisé et corresponde aux besoins sous-jacents de la personne. Il est d'ailleurs nécessaire de prévoir au minimum 2h30 pour un soin complet.

Les origines indiennes et malgaches de Sheila contribuent peut-être à sa réceptivité et à sa sensibilité.

Que vous soyez adulte (femme-homme) ou adolescent(e), vous pouvez aller la voir pour profiter d'un moment de profonde détente ou pour soulager une problématique ponctuelle ou récurrente.



Un soin ayurvédique et énergétique repose sur l'harmonie entre le corps et l'esprit. Il aide à faire circuler des énergies de manière fluide et à dénouer des blocages physiques, psychiques ou encore émotionnels, il ne peut vous faire que du bien !

Prise de rendez-vous : 06.32.21.88.95

Pour en savoir plus :  
 INSTAGRAM : [natoria\\_sheila\\_sdgv](#)  
 Facebook : [Natoria Sheila SDGV](#)

## MARINE ANDRÉ - Diététicienne Nutritionniste



Marine ANDRÉ, diététicienne à Éguilles depuis quelques années, a pu élargir ses compétences et propose aujourd'hui une prise en charge plus complète grâce à l'accompagnement par l'hypnose. Cette approche n'est bien entendu pas systématique, mais pour ceux qui le souhaitent, elle offre la possibilité de travailler en profondeur sur divers troubles du comportement alimentaire, mais aussi sur le stress, les mauvaises habitudes, les addictions, la volonté, la motivation ou l'estime de soi, par exemple.

L'hypnose constitue un état de semi-veille où, après un échange sur les problématiques à résoudre, l'inconscient reçoit et intègre des messages positifs, permettant de gérer les émotions qui déclenchent des comportements compulsifs ou des comportements dont on souhaite se libérer.

Marine accueille aussi bien les enfants que les adultes et les seniors. Elle propose des consultations pour des objectifs tels que la perte de poids, mais aussi l'intolérance aux FODMAPS, ou encore la diversification alimentaire et la DME des tout-petits.

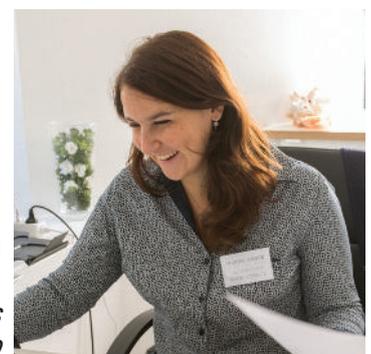
Jamais elle ne vous imposera de régime strict, préférant opter pour un rééquilibrage alimentaire ciblé, adapté à vos goûts, votre style et rythme de vie et à votre problématique.

Les séances sont basées sur ces mots-clés : écoute et bienveillance.

Un premier rendez-vous dure environ 1 h 15.

Les séances de suivi mensuel ont une durée de 30 minutes.

Pour une séance de suivi avec hypnose, prévoir également 1 heure 15.



Marine ANDRÉ, Diététicienne Nutritionniste  
 Praticienne en hypnose spécialisée dans les troubles du comportement alimentaire et de l'oralité  
 Rendez-vous via [Doctolib.fr](#) ou par téléphone au 07.77.08.12.33  
[marinedietetique.com](#) / [centrebienetresante.com](#) / FB : [Dieteticienneeguillesmarineandre](#)  
 Cabinet le MÉVA, 335 rue Serpentine, dans la zone des Jalassières  
 Consultations les lundis, mardis et jeudis, en présentiel ou en visio

## Amélie Meyer-Schwickerath - illustratrice

IllustrAmélie



Amélie dessine et peint depuis l'âge de 8 ans, mais sa carrière professionnelle dans le domaine commercial ne lui a pas permis d'exprimer cette dimension artistique qui lui a toujours manqué. Aussi, après son installation à Éguilles il y a 5 ans, forte de son expérience dans l'illustration et de plusieurs formations, notamment au dessin digital et aux diverses techniques traditionnelles de dessin et peinture, Amélie a choisi de prendre un nouveau départ avec une « reconversion passion ».

Amélie réalise des illustrations personnalisées qu'elle expose et commercialise. Elle aime créer de l'émotion, mais aussi transmettre sa passion, ce qu'elle fait en enseignant les techniques mixtes de création artistique. Ses illustrations portent sur différents thèmes tels que les paysages urbains, les animaux, les enfants, les portraits expressifs et les scènes de vie, déclinés sous forme de cartes postales, en couverture de carnets ou en dessins de plusieurs formats, encadrés ou non. Elle propose également des créations uniques « à la demande ».



Pour consulter ses œuvres, il suffit de jeter un coup d'œil à ses réalisations sur ses pages **Facebook et Instagram**, sous le nom d'**Illustr Amélie**. Si vous souhaitez acquérir une ou plusieurs reproductions, voire même une œuvre originale, contactez-la simplement par e-mail ou via sa page Instagram. Ses tarifs, attractifs et dégressifs, débutent à 3 € pour une carte postale, tandis qu'un dessin encadré peut être acquis entre 15 et 30 € selon sa taille. Depuis peu, elle a aussi créé sa boutique en ligne IllustramelieArt.

Les projets d'Amélie ne s'arrêtent pas là. Elle propose également une collaboration avec les entreprises au travers de la création d'illustrations à leur image et réalise aussi des pictogrammes personnalisés dans le but d'aider des enfants en situation de handicap dans leurs gestes quotidiens. Amélie a aussi une idée qui la passionne : travailler sur l'illustration d'un album jeunesse ! Auteurs(trices) intéressé(e)s par une collaboration ? Elle serait ravie de vous rencontrer.

Amélie a su donner vie à ses aspirations artistiques au travers d'un univers empreint de douceur. N'hésitez pas à explorer son travail et à la contacter pour faire partie de cette aventure artistique.



Boutique en ligne :  
**IllustramelieArt - Sur Etsy**  
[illustramelie@gmail.com](mailto:illustramelie@gmail.com)

Amélie a réalisé l'illustration de la couverture de cet Éguilles infos

## OMÉGA CONDUITE - Auto moto école



Une nouvelle auto-moto école vient d'ouvrir à Éguilles, rue du Grand Logis, dans l'ancien local d'Audition Conseil qui a déménagé avenue Paul Magalon.

Cette nouvelle auto - école, appelée **OMÉGA CONDUITE** propose un accompagnement complet, du code à la conduite auto et moto, en passant par le permis remorque ou le permis boîte automatique. Elle propose aussi un service inédit de prise en charge des élèves à la sortie de leur lycée avec dépose à leur domicile. Cette formule, très appréciée, est confortable pour

les parents et les enfants et offre un gain de temps considérable.

De plus, vous trouverez en poussant la porte une salle de code complète et parfaitement équipée, mais aussi un simulateur de conduite dernier cri qui permet de vivre sans danger, mais dans un réalisme déconcertant toutes les situations possibles de conduite : neige, pluie, obstacle soudain, etc.

Une attention particulière est portée au respect de l'environnement par la conduite sur véhicule électrique pour le permis « boîte auto » et un simulateur conçu dans le respect de l'environnement.

Une équipe jeune et dynamique, composée de Jennifer et de Marianne, toutes deux fortes de nombreuses années d'expérience, vous accueille dans ce lieu moderne et agréable.

Selon vos besoins, plusieurs forfaits vous seront présentés, il suffit de consulter le guide des tarifs à l'agence, on vous expliquera tout !

Bon à savoir : une fois inscrit, la prise de rendez-vous se fera en ligne tout simplement via la plateforme dédiée.

**OMEGA CONDUITE**  
18, rue du Grand Logis,  
[eguilles.autoecole@gmail.com](mailto:eguilles.autoecole@gmail.com)  
04.42.39.46.75



Le petit plus :

Omega conduite sera aussi votre nouveau point relais colis et Mondial relais.





## 42ème Éguillenne - L'incontournable !

L'Éguillenne, c'est à la fois une course pédestre et un trail. En effet, chaque année, un grand nombre de participants de tous les horizons s'inscrit, soit au parcours de 10 km qui s'effectue principalement sur route, soit au trail de 18 km qui lui, arpente les chemins.

Il s'agit d'une belle épreuve, devenue une incontournable des amateurs. C'est une course difficile mais conviviale et dont les tracés qui traversent les plaines et forêts éguillennes séduisent depuis des années.

Cette dernière édition a été, une fois encore, une belle réussite, sous le soleil de Provence qui s'est invité du départ à l'arrivée !

Ce n'est pas moins de 700 coureurs qui étaient dans les starting-blocks au départ de cette 42<sup>e</sup> édition de la course.

Un grand merci à tous les bénévoles qui œuvrent au succès d'un des plus anciens événements sportifs du département, et à Alex Catani, président de l'office municipal des sports, qui organise avec brio cette course pour le plus grand bonheur des coureurs et des spectateurs.

Merci également aux fidèles sportifs de l'Éguillenne, et bien sûr, rendez-vous en novembre 2024 !



## AVF - Vif succès de "vide-dressing"

Nombreux étaient les Éguillens qui se pressaient les 3 et 4 novembre, pour participer à ce vide-dressing organisé par AVF à l'espace Duby.

La Bourse aux vêtements a donc disparu, remplacée par un nouveau concept : désormais, les transactions se font de gré à gré entre vendeur et acheteur.

Ce fut une véritable et sympathique cohue à l'espace Duby le vendredi 3 novembre en nocturne et le samedi 4 en matinée.

AVF a gagné son pari en organisant cette nouvelle animation dans notre village, avec l'aide des services de la Commune.

Bientôt, et comme tous les ans, les rues d'Éguilles seront à nouveau en effervescence pour le traditionnel « VIDE-GRENIER D'EGUILLES »



# Retour en images

**Les journées du Patrimoine 16 et 17 septembre**, spectacle Gaby la Magnifique - visites guidées du village



L'équipe municipale organisatrice en compagnie des acteurs de la troupe.

**Expo Fernandel**, fin septembre 2023, organisée par l'A.C.A. Ben & Rem et la Municipalité

**Nola radio - spectacle salle DUBY**, 7 octobre





## Commémoration du 11 novembre



## Plantation à Saint Martin, 19 novembre avec le Rotary



## Fête d'Halloween, organisée avec les parents d'élèves



## Marché de Noël, organisé par L'A.A.C.E. le 2 décembre



## Goûter des seniors, organisé par le CCAS



## Exposition du 11 novembre, avec la participation de M. R. Guyader et M. KAISER- Association muséum des télécommunications.



## Dernier "Vendredi d'Eguilles" - 15 décembre

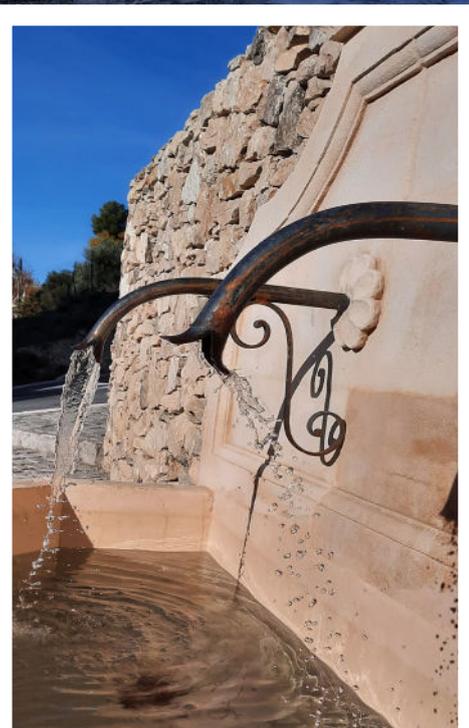




## Placette et fontaine rue d'Aix

Fin des travaux pour l'installation de cette magnifique fontaine style 1800, en pierre massive d'Estaille, dépatinée et vieillie, entourée d'une agréable placette composée d'un petit parvis et de marches en pierres. Le mur a été bâti avec des pierres de récupération de la Bastide du Mazet.

La fontaine est alimentée par des eaux de ruissellement de la fontaine du boulevard Léonce Artaud, préalablement stockées dans une citerne de récupération afin de pouvoir être utilisées pour l'arrosage des plantations des espaces verts municipaux.



## Aménagement du stationnement de la Grand place à la demande des habitants, afin de le limiter



Limitation des places et pose de bornes en pierre pour un stationnement sous forme de dépose-minute



# Avenue du Père Sylvain Giraud

## Prolongation des trottoirs et amélioration de l'accessibilité



Devant les commerces de boulangerie et fruits et légumes, les accès ont été sécurisés avec un réaménagement des trottoirs, une mise aux normes de la rampe pour les personnes à mobilité réduite et une réfection des places de stationnement.

## Réfections de voiries

Tout au long de l'année, nous intervenons sur les dégradations de voiries, en réalisant des enrobés et autres aménagements pour votre sécurité. À titre d'exemples, le chemin de Fabrègues Sud, le "bourrelet" au chemin des Landons, l'enrobé derrière la crèche Lei Pitchoun, la reprise sous le porche de la rue Jean Dor etc...



## Complexe animalier

Des travaux ont récemment été réalisés au sein du complexe animalier afin d'améliorer les conditions d'accueil de nos précieux pensionnaires.

Nous avons procédé à la pose d'une nouvelle gouttière, entrepris la restauration complète de la volière et nous avons rénové les sols de nos installations en utilisant des matériaux adaptés pour créer des surfaces confortables et faciles à nettoyer, permettant ainsi aux animaux de se déplacer en toute sécurité et de bénéficier d'un environnement propice à leur bien-être.



De plus, suite à plusieurs incidents récents où des chiens égarés se sont retrouvés sans abri, nous avons décidé de mettre en place un **chenil d'urgence**. Ce chenil permettra d'accueillir temporairement les chiens errants ou fugueurs, en attendant de retrouver leurs propriétaires.

Nous comprenons combien il peut être angoissant de perdre son compagnon à quatre pattes, c'est pourquoi nous avons pris cette mesure afin d'offrir un refuge sûr aux chiens en détresse et de les accueillir rapidement et de veiller à leur bien-être en attendant de les réunir avec leurs familles.



## MISSION REBOISEMENT ACCOMPLIE !

Pour la deuxième année consécutive, la municipalité, en partenariat avec le Rotary Club Aix-Éguilles-Ventabren, l'Association A.R.P.C.V., l'Association de chasse «Lou Perdigau», l'O.N.F. et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ont participé en novembre dernier à l'opération de replantation de 1000 jeunes pousses au Domaine de Saint-Martin : une belle matinée de jardinage pour tous, pour le reboisement du domaine de Saint-Martin suite au terrible incendie de 2017 !

Deux cents personnes étaient présentes et c'est dans la bonne humeur et sous une météo favorable que chacun, armé de ses outils de jardinage, s'est attelé à replanter une ou plusieurs jeunes pousses.

En deux années, ce sont 2200 arbres qui ont été plantés. Le choix s'est porté entre autres sur des frênes à fleurs, des érables de Montpellier, des alisiers blancs et des chênes blancs. La croissance de ces essences permettra une reconstitution de la forêt originelle, capable de s'auto-protéger des incendies. La bonne nouvelle est que, malgré la sécheresse de l'été dernier, la grande majorité des pieds ont pris racine.

En résumé, une opération réussie, tant sur le plan écologique que participatif.

*Merci à tous !*



# Concours Villes et Villages Fleuris



Éguilles, village récompensé par le jury départemental villes et villages fleuris. Pas encore la première fleur, mais presque !

La commune a décidé cette année de participer au concours départemental villes et villages fleuris, justement l'été où la Municipalité a choisi **de ne pas fleurir le village**, afin de limiter la consommation d'eau, le département étant en vigilance sécheresse.

Alors pourquoi avoir participé ?

Parce que, contre toute attente, ce n'est pas le nombre de jardinières et de fleurs qui ornent le village qui permet de concourir et d'obtenir une distinction au concours des villes et villages fleuris.



En effet, il s'agit plutôt de récompenser les communes qui offrent à leurs habitants une qualité de vie environnementale au travers d'une politique de biodiversité, de respect des ressources naturelles, de proposition d'espaces boisés sous diverses formes (parcs & jardins, allées d'arbres, etc.) d'espaces de fraîcheur, de mise en valeur et de protection du patrimoine au travers d'une conservation ou restauration adéquate.

Ce que le jury a remarqué et apprécié à Éguilles, c'est son unité, ses cheminements en pierre, ses lavoirs où l'eau coule en continu, la richesse des lieux visités, les arrosages mesurés et ses projets environnementaux récents comme l'écoparc et la nouvelle fontaine des Jasses alimentée par de l'eau de récupération.

La sensibilisation des habitants aux démarches environnementales, la priorité accordée par l'équipe municipale au cadre de vie, l'aménagement d'espaces verts pour apporter à la population des lieux de détente et de balades et la participation spontanée des habitants du centre ancien à la mise en valeur des ruelles ont également été appréciées.

Madame Michelle GRAZIANO, première adjointe, est à l'initiative de cette toute première participation du village au concours et est très heureuse d'avoir reçu cet accessit.

Notre participation nous a permis d'obtenir l'avis de professionnels sur nos réalisations et des pistes d'amélioration pour les années à venir, toujours dans cet esprit de favoriser la biodiversité et de nous engager dans la protection de notre environnement

## Déchetterie

Les travaux de la déchetterie d'Éguilles devraient se terminer à la fin du premier trimestre 2024.

Lors de sa réouverture, la déchèterie sera équipée d'une barrière automatique contrôlée par lecture de la plaque minéralogique de votre véhicule.

Il vous reste donc encore quelques semaines pour réaliser ces formalités.

Vous trouverez toutes les informations sur [eguilles.fr](http://eguilles.fr), rubrique ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE > Collectes - Déchets Verts - Déchets Ménagers > Déchetterie

Créer votre compte

Si cette démarche vous semble compliquée, le service État-civil peut vous y aider, uniquement sur rendez-vous au 04.42.92.40.61.

Pour plus de renseignements : 0800 94 94 08

VOS DÉCHÈTERIES SE MODERNISENT

PROCHAINEMENT

Votre déchèterie sera équipée d'un nouveau dispositif automatisé de gestion des entrées pour mieux vous accueillir.

+ DE FLUIDITÉ + DE DISPONIBILITÉ

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI [www.paysdaix.fr](http://www.paysdaix.fr)

### Souleimane MOHAMMEDI - Boxeur

Souleimane MOHAMMEDI, un jeune Éguillen de 20 ans qui a passé toute son enfance à Éguilles et était élève de l'école du Cros, conserve son titre de champion du monde de boxe anglaise dans la catégorie des moins de 25 ans, poids moyen, grâce à son incroyable performance lors de son dernier combat.

Le 14 octobre, au Pasino à Aix-en-Provence, Souleimane a affronté le Colombien Carlos SINISTERA, un adversaire de taille. Malgré une blessure aux côtes, il a combattu avec ardeur et détermination, sortant de sa zone de confort pour défendre son titre.

Pour arriver à ce résultat, Souleimane, qui ne boxe que depuis 3 ans, s'entraîne de manière intensive, consacrant entre 35 et 40 heures par semaine à son sport. Ses atouts majeurs sont sa défense solide, ses esquives, sa vitesse, et sa capacité à s'adapter à n'importe quel adversaire.

Sa devise est simple : toucher sans être touché. Il est sorti de ce combat difficile sans même une égratignure.

Ce jeune espoir de la boxe, talentueux et volontaire a déjà à son actif 12 victoires et un nul sur 13 combats.

Il nous donne rendez-vous le 22 février au Zénith à Paris, il se mesurera à un boxeur classé mondialement avec pour objectif de monter en classement et d'acquérir une ceinture supérieure.

La Municipalité tient à le féliciter chaleureusement pour son succès et à lui exprimer son soutien pour les défis à venir et la suite de l'aventure qu'elle suivra de très près.



### Une victoire de plus pour Michel CONTE - JUDOKA

Michel CONTE, est un judoka éguillen qui a remporté, le 30 octobre 2023, son 2ème Championnat du Monde de Judo.



Michel concourt en catégorie vétérans, (55 à 59 ans) moins de 60 kg.

C'est à Abu Dhabi qu'il a battu 4 concurrents dont 1 malgache, 1 Kazakhstanaï, 1 autrichien et enfin, en finale le japonais Naoki AKIYAMA.

C'est une belle revanche sur l'année 2018 où ce même athlète l'avait battu.

Après 2 titres de champion du monde et plusieurs médailles mondiales, Michel souhaite maintenant participer au championnat d'Europe afin d'ajouter une nouvelle victoire à son impressionnant palmarès.

*Bravo Michel !*

# Les médaillés du dévouement universel



Le samedi 30 septembre 2023, à l'initiative de Jeannette Bouriaud, Adjointe au maire, déléguée aux affaires sociales, une cérémonie de remise de médailles du dévouement universel s'est tenue en l'espace G.Duby.

Une belle occasion de féliciter, remercier et encourager des personnalités bénévoles, engagées avec discrétion, et ce, depuis de nombreuses années parfois, dans la vie de la communauté.

C'est en l'honneur de femmes et d'hommes ayant accompli des actes de bénévolat, de bienfaisance et d'altruisme que s'est déroulée cette cérémonie aussi conviviale qu'amicale en présence de Madame Rose POCHODIAN, présidente de l'Association du Dévouement Universel de Marseille.

Chacun a pu s'exprimer et est reparti heureux et fier d'avoir reçu une distinction si chère à leur cœur.

La municipalité adresse une mention spéciale au benjamin des lauréats, le jeune Antoine Armieux, 12 ans, fidèle parmi les fidèles auprès de notre Adjointe Jeannette Bouriaud.

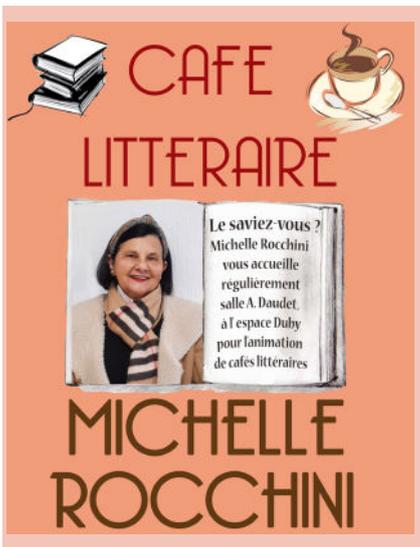
Un apéritif chaleureux a clôturé cette cérémonie riche en émotion.

## Bravo et Merci à

Mme Patricia ARTAUD,  
Mme Bénédicte FENOGLI,  
M. Claude ROSOLI,  
M. Alain CAPORGNO,  
M. Bernard FRANCOU,  
M. Antoine ARMIEUX,  
Mme Malika GRENIE,  
Mme Josette HAREL BRONSART,  
M. Maurice CHASPOUL,  
Mme Cathy GRADIAN,  
M. Jean-Claude GARNERO.



# Michelle Rocchini et ses cafés littéraires



Nous avons la chance d'avoir à Éguilles en la personne de Michelle ROCCHINI une narratrice chevronnée qui anime avec éloquence des cafés littéraires à l'espace Duby.

Le principe est simple. Michelle Rocchini, professeur de lettres honoraire et officier des Palmes académiques, dévore des livres de toute sorte qu'elle présente ensuite au public pour susciter l'envie de lire et ouvrir la discussion.

Les œuvres sont variées afin de toucher tous les goûts en matière de lecture : des auteurs classiques ou contemporains, des romans ou des livres didactiques ou encore des ouvrages "surprises".

Ces présentations ont lieu environ une fois par trimestre, toujours le lundi à 14 h, salle A. Daudet.

L'entrée est libre et ouverte à tous.

Plus d'informations à l'office de Tourisme : 04.42.92.49.15

# Communiqué du Maire aux Éguillens



## suite au rapport publié par la Chambre régionale des comptes

### EDITORIAL

Chers Administrés,

Ces derniers temps, vous avez peut-être pu voir dans la presse locale une certaine agitation à propos du contrôle effectué par la Chambre Régionale des Comptes, sur la gestion de la Commune d'Éguilles.

Des titres très accrocheurs laissant supposer qu'il y aurait eu des irrégularités !

Il faut considérer que nous n'avons plus de presse informative et objective, seulement une presse partisane et politisée, qui s'empresse de ronger un os dès qu'elle le peut. Une presse qui n'aborde jamais le fond et qui a pour seul but de soulever des polémiques. Quel dommage !

Aujourd'hui, être journaliste de nos presses locales, c'est trouver un titre choc, posséder un bon appareil pour enregistrer puis sortir quelques phrases de leur contexte et voilà l'article écrit ! Mais surtout, employer le conditionnel, et faire jaillir le doute chez le lecteur !

Vous avez donc peut-être lu les titres chocs suivants :

« La gestion Dagorne épinglée par la chambre régionale des

comptes » dans la Provence, ou encore « La juridiction financière pourrait prendre la suite »

« Un rapport de la C.R.C. fustige la gestion du maire Robert Dagorne » dans la Marseillaise

« Marchés publics, logements de fonction, HLM : le Napoléon d'Éguilles se croyait tout permis » chez Marsactu;

Nous serions déjà coupables !

À lire ces titres, c'est terrifiant, accusateur, et suppose l'absence d'intégrité de la majorité municipale et du Maire bien sûr.

**Comme il n'en est rien, nous allons le développer dans ce document, en guise de droit de réponse, sans tutelle journalistique !**

**Comme attendu, l'opposition municipale se frotte les mains et relaie sans tarder lesdits articles à charge, étant probablement même quelque part à l'origine de ceux-ci !**

Cette opposition municipale, qui dans la réalité est entrée dans le jeu bien avant !

C'est l'un de ses membres qui a écrit à maintes reprises à la Chambre Régionale des

Comptes, mais pas que... il écrit régulièrement à la Préfecture, à la Sous-préfecture, au Département, à la Région, à la C.A.D.A., au Député Lakhila l'un et l'autre ralliés au même rang...

**Bref, une action réelle de trouble à l'action municipale et à l'administration dont il convoite tant la gestion. Il ne lui reste plus que cela, car, ne proposant plus rien depuis bien longtemps, il colporte rumeurs et désinformation, et noie son ennui et son amertume en écrivant à ces administrations pour faire tressaillir la majorité qui le dérange...**

Des ex-candidats aux municipales de notre village qui se présentaient avec une liste pleine de prétendants frustrés, vestes tournées et retournées ou autres contrevenants à l'urbanisme, dont certains voulaient même construire en zone agricole.

**Quelle classe !**

Ouvrons la parenthèse qui s'impose et arrêtons-nous quelques lignes sur les amis de circonstance de l'opposition municipale, qui contribuent à cette entreprise de délation.

Il s'agit d'une association locale, auto-nommée « SOS corruption 13 », dont le président, un affabulateur virulent, se vit écarté de l'association nationale « Anticor », car jugé outrancier et excessif, ne correspondant pas aux réelles valeurs de la lutte contre la corruption.

Il a donc en désespoir de cause fondé sa propre association constituée d'un amas d'opposants de toutes communes en mal de vengeance, n'agissant que sur les réseaux sociaux. Ils s'attribuent victoires, nobles combats, relations haut placées, groupes de travail qualifiés... Alors qu'ils ne font que grenouiller passant de radios « anarchistes » à des journaux locaux presque confidentiels, certains disparus aujourd'hui... Heureusement !

C'est donc tout naturellement que l'opposition entretient un lien étroit avec cette association, défendant les mêmes valeurs, le ressentiment, la bêtise, le mensonge et la désinformation.

**Maintenant, il est temps de vous éclairer sur ce qui est sérieux et raisonnable.**

**La Chambre Régionale des Comptes, c'est 11 mois de contrôle, sur la période couvrant du 25 août 2022 au 13 juillet 2023.**

Après 11 mois de rencontres, de questionnements, d'enquêtes, de documentations...

Après un rapport de 60 pages d'écritures incisives, d'analyse et de jugement, **nous ne trouvons finalement que 6 recommandations de leur part.**

Contrairement à ce que voudraient l'opposition et la presse, il convient de préciser comme préalable aux explications qui vont suivre qu'il n'y a eu :

- **Aucune prise illégale d'intérêt,**
- **Aucun abus de bien social,**
- **Aucun détournement de fonds publics,**
- **Aucun enrichissement personnel.**

En effet, l'opposition municipale, dans une déclaration publique indiquait au Maire qu'il était « empreint de complaisance et de favoritisme ».

Alors même que la presse locale, partisane, titrait de façon tendancieuse des articles arrangés.

Il sera à ce titre demandé réparation à l'opposition municipale pour ses diffamations, quant à la presse, au nom de la liberté d'expression, elle peut désinformer « tranquillement » sans se soucier de la justice.

Comme tous se sont bien gardés de relater nos réponses pourtant fort explicites, il apparaît tout naturel que nous portions ces dernières à la connaissance des administrés.

# RÉPONSE À LA SYNTHÈSE DU RAPPORT

En préambule au rapport d'observation, la Chambre régionale des comptes a effectué une synthèse en 28 lignes de son rapport sur la gestion de la commune.

L'exercice du résumé avec un vocabulaire incisif, s'éloigne de la nuance qui est pourtant présente dans le contenu du rapport. La situation de la commune n'apparaît donc pas telle qu'elle est réellement. La réponse de la commune rétablit l'équilibre et la nuance nécessaires à l'exposé de sa situation.

## Première affirmation de la Chambre :

*Éguilles est classée par les services de l'Etat commune carencée car le nombre de logements sociaux y est largement inférieur à l'objectif uniforme de 25% de logements sociaux. Selon l'affirmation de la Chambre, cette carence coûterait à la commune 10 % de son produit fiscal.*

## Réponse de la commune :

**Tous les administrés connaissent le combat du Maire contre les Logements Sociaux imposés par l'Etat.**

Quelques chiffres : le nombre de demandes sur liste d'attente pour un logement social sur Éguilles est de 147 dont 20 demandes seulement concernent des habitants de la commune d'Éguilles.

80 logements sont en projet dans les 5 prochaines années, dont 20 en cours de réalisation. Ce rythme de construction semble correspondre aux besoins de la population.

Or, pour répondre aux injonctions de l'Etat, la commune devrait construire 738 logements sociaux d'ici 2025.

Depuis 30 ans Éguilles n'a pas sacrifié sa structure villageoise ni ses terres agricoles au profit de grands ensembles immobiliers. Elle a préféré le confort et la paix de ses habitants et a appliqué avant l'heure le principe du ZAN (zéro artificialisation nette).

Il n'est pas du tout exact d'affirmer que la commune se prive de 10 % de ses recettes fiscales du fait de la pénalité SRU.

D'une part, parce que cette pénalité est plafonnée légalement à 5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

D'autre part, parce que chaque année des dépenses réalisées par la commune pour soutenir la création de logements sociaux sont déduites du montant de la pénalité.

À titre d'exemple en 2023 le montant du prélèvement SRU représente 4,07 % de la fiscalité directe locale.

**INJONCTION  
DE L'ETAT :  
CONSTRUCTION  
DE 738  
LOGEMENTS  
SOCIAUX D'ICI  
2025 !**

Deuxième affirmation de la Chambre :

« *La situation financière de la commune ne présente pas de risques à court terme* ».

**Réponse de la commune : c'est donc que la situation financière est saine.**

Sur la période contrôlée de 2017 à 2021, les recettes ont baissé de 10 336 095 € à 10 248 317 € et les dépenses de 8 869 541 à 8 696 268 notamment en raison de la baisse de l'endettement et de la maîtrise de la masse salariale.

Pour connaître la réelle situation de la commune, il faut s'en référer aux 6 ratios de comparaisons obligatoires pour les communes de +3 500 et de -10 000 habitants prévus à l'article R2313-1 du code général des collectivités territoriales.

La commune d'Éguilles investit en moyenne par habitant deux fois plus que les communes de sa strate. Cela représente 604 euros par habitant en 2021 contre 315 euros pour la moyenne nationale.

L'endettement est passé de 8 133 689 euros au 1er janvier 2017 à 4 740 463 au 1er juillet 2023 ce qui représente moins de 570 euros par habitant contre 761 en moyenne pour les communes de sa strate.

Malgré la ponction exercée par l'Etat et la Métropole sur ses recettes, et malgré la diminution drastique de la Dotation globale de Fonctionnement ( de 1 200 000 € en 2012 à 224 000 € en 2023 ), elle a maintenu sa capacité d'Autofinancement Nette (CAF) à 1 434 237 €.

En résumé :

**La commune encaisse plus de recettes fiscales que la moyenne. Elle n'a pas augmenté les impôts depuis 2009.**

Son niveau de services à la population est supérieur à la moyenne et en conséquence, son volume de dépenses courantes est légèrement plus élevé.

Au 1er janvier 2022, ces charges s'élèvent à 8 696 000 euros pour 8 222 habitants, soit 1051 euros par habitant contre 1095 en 2021.

Son autofinancement de bon niveau lui permet d'investir plus que la moyenne sans recourir à l'emprunt.

**Elle est en voie de désendettement.**

**Ces ratios de comparaison permettent d'affirmer que la commune est bien gérée.**

### Troisième et quatrième affirmations de la Chambre :

*Les comptes de la collectivité sont insincères et l'encadrement des services est insuffisant.*

### Réponse de la commune :

**La commune réfute la première partie de cette affirmation mais considère comme un objectif l'analyse plus nuancée formulée page 8 du rapport : « la fiabilité des comptes est perfectible ».**

Comme toutes les communes de France, Eguilles est confrontée à un double phénomène :

- Une complexification des démarches administratives liée à la numérisation, à l'empilement des normes et au développement du mille-feuille institutionnel (dont métropole).
- De grandes difficultés de recrutement des cadres et spécialistes en raison du manque d'attractivité des métiers de la fonction publique.

En conséquence, la commune survit administrativement. Elle produit ses comptes et effectue ses déclarations dans les délais ; mais peine à mettre en œuvre l'ensemble des obligations formelles liées à sa gestion patrimoniale ou au suivi de ses comptes de tiers.

Ces objectifs de qualité comptable sont néanmoins atteignables à moyen terme et les services municipaux sont mobilisés pour y parvenir.

**L'affirmation « d'insincère » est excessive, elle est totalement relativisée à la lecture du rapport.**

Dans le paragraphe 2 page 11, on peut notamment lire en titre « La fiabilité des comptes est perfectible » ; dans le même rapport page 13, la chambre indique point 2.2.3 que « l'information budgétaire n'appelle pas d'observation » ; dans son point 3.1 page 13 la « situation d'ensemble ne présentant pas de difficultés particulières »...

Ces nuances portent à croire que les comptes sont néanmoins lisibles et corrects.

Quant à l'encadrement, il est jugé insuffisant sur la base d'un taux calculé théoriquement en rapportant le nombre de cadres A sur le nombre d'agents.

### Or, qu'est-ce qu'un encadrement suffisant ?

Le nombre élevé de services municipaux exploités en régie directe justifie ce taux. Certaines administrations sont des « armées mexicaines » ; ce n'est pas le cas d'Eguilles. Commune de petite taille, son encadrement est principalement assuré, et efficacement par des catégories B, dans le cadre d'un organigramme resserré.

### Cinquième affirmation de la Chambre :

*La Chambre relève une « forte dépendance de la commune aux financements extérieurs ».*

### Réponse de la commune :

**En d'autres termes : la Chambre note que la commune obtient un niveau élevé de subventions.**

Cette affirmation est un compliment pour les efforts de collecte de subventions réalisés par le maire.

En conséquence de cette forte mobilisation de financements extérieurs, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt ces dernières années pour financer son investissement ; elle n'a pas non plus procédé à des augmentations d'impôts depuis 2009.

**Cette politique de collecte des financements extérieurs est profitable au contribuable éguillen.**

### Sixième affirmation de la Chambre :

*La Chambre souligne que la commune dispose d'un budget annexe photovoltaïque dont l'activité est structurellement déficitaire.*

#### Réponse de la commune :

**Avant-gardiste en matière de production solaire, la commune a couvert en 2012 la toiture du groupe scolaire du Cros de panneaux photovoltaïques**

Sur l'injonction des services de l'Etat, elle a été mise dans l'obligation d'ouvrir un budget annexe et se livrer à une comptabilité « *industrielle et commerciale* » pour une activité qui ne l'est pas du tout puisque tel n'a jamais été l'objectif de la commune. Celle-ci visait seulement à limiter la facture d'électricité et l'empreinte carbone de son service des affaires scolaires.

Pour la parfaite information du lecteur, l'enjeu financier représente entre 20 à 22 000 euros de recettes annuelles.

Par comparaison, le budget global de la commune est de 12 000 000 d'euros.

Selon la projection de la commune, l'exploitation reste déficitaire jusqu'en 2032 (le produit ne couvre pas les dépenses obligatoires (amortissement de l'installation + remboursement de la dette de ce budget annexe)

La commune a prié en vain les services de l'Etat de lui laisser gérer l'activité dans le cadre de son budget principal (ce qui revient à diluer

22 000 euros dans un total de 12 000 000 d'euros) en utilisant un suivi analytique ; ou bien de lui laisser subventionner l'exploitation jusqu'en 2032.

Ce sujet de haute importance pour les services de l'Etat, a mobilisé jusqu'au plus haut niveau les services de la DG-FIP et de la Préfecture des Bouches -du -Rhône.

Face au refus des services de l'Etat, la commune continue donc de combler le déficit virtuel de fonctionnement du budget annexe. Il ne s'agit que d'un jeu d'écriture au sein des comptes de la commune ; sans plus d'enjeux.

L'affaire de ce budget annexe est un casus conscientiae pour la commune (*comment respecter la loi tout en bénéficiant de cette production solaire tout à fait légale*) ; et un casus belli pour l'administration de l'Etat (*la commune ne peut subventionner son budget annexe*) même si cela ne représente que quelques milliers d'euros chaque année.

cette guerre picrocholine, la commune a dénoncé le contrat qui la lie avec EDF afin de réduire la capacité de production de la centrale et retomber en complète autoconsommation. Il s'agit d'une piètre victoire pour l'Etat, et un moindre mal pour la commune qui maintiendra toujours une activité de production solaire destinée à limiter sa facture énergétique et son bilan carbone.

Afin de mettre un terme à

Septième affirmation de la Chambre:

*La synthèse de la chambre fait état du manque de pilotage de la commande publique et de pratiques irrégulières notamment sur l'accord cadre relatif aux travaux d'entretien et de voirie.*

**Réponse de la commune :**

**Par habitude et souci d'économie, la commune privilégie depuis des années le critère prix dans ses appels d'offres, et persiste systématiquement dans la négociation de tous ses contrats.**

En 2018, aiguillonnée par ce souci de préservation des deniers publics autant que par habitude, elle a passé outre lors d'une procédure de marché relevée par la Chambre, une mention du règlement de consultation qui ne prévoyait pas de négociation.

**Comment serait-il envisageable de ne pas conduire une négociation serrée avec des entreprises de Travaux Publics quand l'enjeu porte sur plusieurs millions d'euros.**

Aurait-il fallu respecter à la lettre un article 2 mal rédigé du règlement de consultation « Sauf à leur demander de préciser ou de compléter la teneur de leur offre, cette procédure n'autorise pas la négociation avec les candidats. » ?

Les candidats ayant tous accepté de déroger au règlement de consultation, la commune a donc conduit une négociation transparente jusqu'à obtenir un rabais important qui a emporté sa décision.

Aucun des candidats, dont quelques majors des travaux publics, n'a contesté cette négociation ou le résultat du classement des offres.

L'histoire de ce marché à procédure adaptée aurait pu s'arrêter là. Mais par la suite, un manque d'attention des services techniques dans le suivi des facturations, notamment durant la période du COVID 19 n'a pas permis de détecter l'erreur de facturation commise par l'entreprise ! C'est le comptable public qui a décelé cette erreur à la 49ème facture

.....  
**L'entreprise a reconnu et chiffré son erreur très importante qui portait sur 72 factures et concerne des travaux réalisés entre septembre 2018 et juin 2020 pour un montant total de 817 929,63 euros HT.**

Elle s'est engagée par écrit à rembourser la commune à l'euro près au moment du décompte général et définitif conformément au CCAG travaux.

Afin de garantir juridiquement le recouvrement de ces sommes la commune a missionné le comptable public et a conduit une procédure de conciliation. L'émission de titres de recettes au mois de juillet 2023 permet d'effacer totalement le préjudice subi par la commune. Suite au décompte définitif établi lors de la clôture le 21 juillet 2023, la commune a été intégralement remboursée des sommes dues le 21 décembre .

Echaudée par cette mauvaise expérience liée à un défaut de contrôle au sein des services techniques et au sein de la comptabilité publique, la commune a étoffé ses contrôle internes. Elle s'est dotée de procédures, a formé 3 agents en interne et recruté un nouveau directeur technique. Elle a dorénavant et déjà procédé au recrutement de deux comptables expérimentés.

La commune remercie vivement la chambre pour son acuité qui lui a permis d'obtenir dans des délais brefs réparation du préjudice subi par la facturation erronée des travaux de voirie.

## ...RÉPONSE À LA SYNTHÈSE DU RAPPORT

### Huitième affirmation de la Chambre :

*La Chambre fait remarquer que la commune a entrepris des efforts pour maîtriser ses dépenses de personnel et subi un absentéisme élevé avec un pic à 13.66% en 2021. Elle relève des irrégularités dans la paie.*

### Réponse de la commune :

**La commune relève que la chambre a apporté des informations incomplètes ou erronées.**

### Tout d'abord en ce qui concerne l'absentéisme :

1. La Chambre omet de préciser qu'en 2020-2021 années COVID, l'ensemble des communes de France ont subi un pic d'absentéisme record.

2. La Chambre n'a pas non plus repris les chiffres du coût de l'absentéisme apportés par la commune et qui sont totalement vérifiables (état des absences du personnel). Ces chiffres prouvent la totale inflexion de la tendance.

3. Par ailleurs, la Chambre ne tient pas compte des remboursements obtenus par les assurances du personnel. Or il est évident que le coût net de l'absentéisme pour une entreprise se calcule de la manière suivante : le coût de l'agent – les remboursements des assurances.

4. Enfin la Chambre n'a pas non plus pris la peine de comparer l'absentéisme de la commune d'Eguilles avec l'absentéisme national. Or cette comparaison permet de constater qu'Eguilles présentait un taux inférieur à l'absentéisme national en 2018 et 2019.

**En conclusion sur l'absentéisme : A la fin de l'épisode COVID 19, l'absentéisme communal est retombé à 10% des effectifs compte tenu des mesures mises en œuvre par la commune, notamment pour le reclassement d'agents en fin de carrière.**

### En ce qui concerne la paie des agents :

La Chambre pointe des irrégularités dans la paie de la commune en précisant notamment dans le rapport qu'elles portent sur l'attribution de points de NBI (nouvelle bonification indiciaire).

Il s'agit d'une attribution de points d'indices supplémentaires aux agents remplissant des missions particulières ou engendrant des sujétions importantes.

A la suite de 2 départs en retraite dans le service en 2019 et 2020, un retard important a été accumulé dans la mise à jour des données de paie.

En conséquence, la Chambre a constaté des erreurs nombreuses mais à relativiser : 17 erreurs sur une moyenne de 180 fiches de paie mensuelles.

Ces erreurs portaient essentiellement sur des NBI liées aux fonctions d'accueil du public et pour des sommes comprises entre 15 et 45 euros par mois en plus ou en moins car une partie des remarques concernaient des omissions ou des erreurs dans l'application des bons taux de NBI.

Il faut savoir également que ce sont les agents territoriaux de catégorie C, qui touchent les plus petits salaires de la fonction publique, qui ont été bénéficiaires de cette NBI.

**Le renforcement réalisé sur l'équipe RH qui comprend désormais 3 personnes, permet à la commune d'être vigilante aux conséquences de chaque changement de situation des agents et de disposer d'un suivi individuel des agents de la commune.**

À la suite de ces affirmations auxquelles nous avons largement répondu, la chambre formule 6 recommandations, bien loin des supposées malversations évoquées : Les voici :

Recommandation N° 1 : prendre une délibération relative à la durée d'amortissement des biens immobilisés conforme à l'instruction budgétaire et comptable M 14

Recommandation N° 2 : se conformer à l'article R 2311 du CGCT pour procéder au report des restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice en retenant limitativement les dépenses engagées non mandatées et les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre

Recommandation N° 3 : se doter des moyens d'évaluer les risques contentieux et constituer les provisions en conséquence

Recommandation N° 4 : mettre en place une organisation de la commande publique permettant de sécuriser la préparation, la passation et l'exécution des marchés

Recommandation N° 5 : mettre immédiatement fin aux situations irrégulières concernant l'attribution de logement de fonction.

Recommandation N° 6 : réaliser une analyse des causes de l'absentéisme et définir un plan d'action adapté

**Nous avons donc entamé la réalisation de ces six recommandations.**

Toutefois, précisons au lecteur concernant la « recommandation N°5 » (qui a valu un article à charge dans la presse locale, supputant qu'il y avait malversation dans l'attribution de logements de fonction), qu'à la décharge de la municipalité, les attributions des logements dont il est question sont antérieures au décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement.

En outre les trois logements concernés avaient été attribués à des agents toujours disponibles, ne comptant pas leurs heures au service de la commune.

**C'est ainsi qu'à la lumière de ces quelques lignes de conclusion formulées par la CRC, au terme de nombreux mois d'une analyse pointue, vous conviendrez aisément qu'il n'y avait pas de quoi chercher le « scandale » comme en rêve l'opposition municipale en secret ou la presse locale dans ses colonnes.**

Une écriture aussi incisive se justifiait-elle, tendant manifestement à orienter l'opinion publique, induisant une forme de malhonnêteté, pour en arriver à 6 recommandations, portant tantôt sur des amortissements comptables de matériel ou sur la NBI du personnel dont 8 fonctionnaires de catégorie C (allant de 15 € à 45 € par mois) tantôt sur d'autres pratiques que nous pouvons qualifier de courantes dans les collectivités territoriales au regard de leur charge de gestion.

### **Nous pouvons nous poser des questions.**

En outre à propos d'un organisme d'Etat qui publie ses rapports sur « Twitter ».

#### **Qui veut-on tuer ?**

**Une administration municipale conduite par un maire qui ne respecte pas la loi SRU avec l'exigence de 738 logements sociaux supplémentaires, ennemi juré de la préfecture ?**

**Un maire qui a été un des premiers à lutter contre une métropole intégrée et imposée par un gouvernement qui a réduit les compétences des communes sans faire mieux et qui a ponctionné les budgets municipaux jetés de force dans cette "monstropole" ? Un maire d'un autre bord politique que le gouvernement en place ?**

**L'ensemble du rapport de la CRC au sujet de notre commune est consultable en toute transparence.**

Plutôt que de se débattre une fois de plus, vous les fervents opposants qui voulez en faire désespérément un outil de lutte contre notre majorité municipale ; gageons que nous, qui choisissons de nous adresser à vous, chers administrés, continuerons d'œuvrer pour une politique réaliste, courageuse, humaine et sociale, quelque combat que cela exige, plus que jamais au service de votre qualité de vie au sein de notre si cher village.

**Le Maire**

# Libre expression de l'opposition municipale



## Robert Dagorne épinglé par la Cour des comptes

La presse (La Provence des 18 et 21 octobre, Marsactu du 20 octobre, La Marseillaise du 21 octobre 2023) s'est faite l'écho du rapport de la chambre régionale des comptes, juridiction financière indépendante, relatif aux gestions budgétaire, financière, comptable et humaines de la commune d'EGUILLES sur la période 2017 à 2022.

Le rapport contradictoire de la CRC, est particulièrement sévère pour la gestion par M. Robert DAGORNE dans les domaines contrôlés. La CRC note que ce dernier, maire depuis 1995, s'est octroyé « une délégation de pouvoir particulièrement forte ou n'a accordé aucune délégation sur tous les sujets majeurs intéressant la vie de la commune ». Sa gestion est donc très personnelle.

Au fond, la CRC établit que « les comptes de la commune sont insincères et que l'encadrement des services est insuffisant (finances, marchés publics, services techniques, ressources humaines) ». La CRC détermine aussi que « des comptabilisations et opérations sont irrégulières et que des suivis financiers sont lacunaires » entraînant, pour le plus élevé des marchés sur la période une surfacturation de 1 200 000 euros.

Dans ses justifications, M. DAGORNE argumente qu'aucune faute pénalement répréhensible ne lui est notifiée. Il convient de rappeler qu'une CRC n'a pas de pouvoir en matière pénale. Elle doit, si des faits sont de nature à motiver une procédure judiciaire, en informer le procureur territorialement compétent et celui de la Cour des comptes.

En tout état de cause, il est très spécieux que M. DAGORNE défende ses actions en précisant qu'elles ne constituent pas de malversations ! La probité est, a minima, ce que l'on peut attendre d'un maire.

Toutefois et à ce stade, le meilleur commentaire sur la gestion financière de la commune vient sans doute de M. Renaud DAGORNE, 6ème adjoint et fils du maire, quand il déclare « ... la commune fait des tours de passe passe quand il s'agit de budget, c'est le lot de tous les travaux ... ».

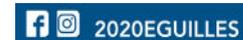
Les dictionnaires définissent « tours de passe passe » comme « un tour d'adresse d'un prestidigitateur ; une tromperie habile ».

C'est vraisemblablement et malheureusement à cette seconde interprétation qu'il faut caractériser le fonctionnement financier d'EGUILLES.

Dans ce contexte, nous rappelons que dans notre rôle de contrôle des décisions de la majorité municipale nous avons régulièrement appelé l'attention sur des opérations budgétaires qui nous paraissent opaques ou irrégulières.

Par suite, nous avons toujours voté « contre » les budgets présentés et avons, parfois, saisi les services de l'Etat sur ceux qui nous paraissent en anomalie.

Le groupe 2020 Eguilles  
Salvator DI BENEDETTO, Nathalie RAPHEL, Cécile CAILLAT, Lionel GAUDIOT  
contact@2020eguilles.fr,  
<https://www.2020eguilles.fr/>



*Les conseillers municipaux d'opposition TOUS POUR ÉGUILLES n'ont jamais répondu à nos demandes d'expression municipale effectuées par mail les 29/11 et 18/12/2023 ni au courrier remis en mains propres le 20/12/2023, conformément à la réglementation.*



*Dans chaque numéro d'Eguilles infos, nous donnons la parole à vos élus. Aujourd'hui, il s'agit de Monsieur **Guillaume NISTASOS***

Provençal et marseillais de par mes racines, j'ai la chance d'être Eguillien depuis plus de 10 ans.

Car être Eguillien, c'est une chance ! Notre Village a tellement d'atouts : un cadre de vie idéal, une proximité géographique avec les grandes villes du département, une nature préservée, une offre de commerces variée, ... c'est un village avec une Histoire forte qui se tourne résolument vers l'avenir, tout en préservant ce cadre exceptionnel. C'est pour cela que j'ai voulu m'impliquer dans la vie municipale, aux côtés de Monsieur Robert Dagorne qui, depuis 1995, est pleinement dévoué à son village et ses habitants.

Issu d'une formation juridique, je suis responsable d'équipe dans une grande institution publique. Les qualités que cela développe, j'ai voulu aussi les mettre au profit d'Eguilles.

C'est ainsi que Monsieur Le Maire m'a donné sa confiance pour faire partie de sa liste, et je l'en remercie chaleureusement. Elu depuis 2020, je suis fier de faire partie de l'équipe de Madame Martine Antoine, adjointe au tourisme, à la culture et à la vie associative. Au sein de son équipe, nous poursuivons avec conviction et joie le travail déjà fourni par les équipes précédentes. Car oui, la joie de vivre à Eguilles, la joie de se retrouver et de partager, est un élément important de la vie de notre commune : c'est pour cela que je m'implique dans les événements culturels de notre village. Par exemple, j'ai eu le plaisir d'animer le premier grand quiz intergénérationnel de culture générale, ainsi que le premier quiz musical de la chanson française, mais également de participer activement aux Journées du Patrimoine qui célèbrent toutes les années en septembre notre beau patrimoine matériel et immatériel.

Mais la fonction de conseiller municipal ne s'arrête pas à sa délégation. Nous avons le devoir de protéger l'Eguilles d'aujourd'hui tout en préparant l'Eguilles de demain. Et toute l'équipe municipale est pleinement impliquée autour de Monsieur le Maire pour l'aider dans cette tâche si gratifiante. Grâce à la confiance de Monsieur Dagorne, nous pouvons réfléchir ouvertement sur les projets d'aujourd'hui et les enjeux de demain : tissu économique et commercial, logement, sécurité, transition écologique, inclusion sociale, ... La vie d'une équipe municipale implique de relever le défi de préserver l'acquis tout en se tournant vers l'avenir, avec tant de facteurs extérieurs à prendre en compte (nationaux, régionaux, départementaux, métropolitains, ...), mais elle est tellement exaltante, car elle nous permet d'être au service d'Eguilles et des Eguillens, pour que notre belle commune continue de prospérer !

Soyez assuré-e-s de mon plein dévouement à notre village et à ses habitant-e-s !

## INVITATION

**Monsieur le Maire  
présente ses vœux  
à la population**



**Vendredi 26 janvier 2024**

**18h30  
Salle DUBY**

# Le Bail Réel Solidaire arrive à Eguilles...

Depuis 2014, plusieurs lois ont introduit un nouveau modèle d'accès social à la propriété fondé sur les Organismes de Foncier Solidaire (OFS) et le Bail Réel Solidaire (BRS). Le BRS est un contrat qui unit un OFS (Organisme de Foncier Solidaire) et un preneur.

**Le Bail Réel Solidaire permet de séparer le foncier du bâti, ce qui signifie que l'OFS reste propriétaire du terrain tandis que vous, en tant que preneur, serez propriétaire du logement et devrez acquitter une redevance mensuelle maîtrisée (sur le foncier).**

**Ce dispositif permet ainsi de réduire le coût d'acquisition : de 30 à 40% de moins que le marché local.**

## LES OBLIGATIONS A RESPECTER

- Le BRS ne concerne que l'achat d'une **résidence principale**
- Les conditions de revente sont règlementées
- Il faut fournir à l'OFS chaque année les éléments justifiant votre statut de propriétaire occupant
- Il faut répondre aux conditions des plafonds de ressources

## UNE OPERATION EN BRS A EGUILLES

Prochainement, la construction d'une opération par Quartus à Eguilles comportera 20 logements en BRS commercialisés par l'Organisme de Foncier Solidaire aixois SUD ACCESSION à ces tarifs :

- T1, à partir de 126 000 euros\*
- T2, à partir de 164 000 euros
- T3, à partir de 242 000 euros
- T4, à partir de 349 000 euros\*
- T5, à partir de 398 000 euros\*

*\*un seul logement disponible*



**QUARTUS**  
LA VILLE AVEC VUE SUR DEMAIN

**M. Robert DAGORNE, Maire d'Eguilles, accompagné de SUD ACCESSION, organise une réunion publique vendredi 16 février 2024 à 18h pour vous présenter l'opération et répondre à toutes vos questions.**



*D'ores et déjà, pour plus d'information au sujet du dispositif BRS, nous vous invitons à vous connecter sur le site de [www.sud-accession.fr](http://www.sud-accession.fr).*



**L'opération de 67 logements (dont 20 logements en BRS) sera située 2 route de la calade à Eguilles. Elle comprendra 6 bâtiments en R+1 ou R+2 et offrira 187 places de parking. L'ensemble sera labellisé NF Habitat HQE.**



## Bienvenue à nos petits Éguillens



- Georges PERRET né le 28 Juin 2023
- Edouard REGNIER-VIGOUROUX né le 30 juillet 2023
- Raphaël DESMARETS--URIATE né le 09 Septembre 2023
- Thais VOLPI née le 09 Septembre 2023
- Sofia GRIGORE née le 10 Septembre 2023
- Olympe FIGARELLA née le 18 Septembre 2023
- Diane IMBERT LAMOTTE née le 12 Octobre 2023
- Mathis DA SILVA COIMBRA né le 21 Octobre 2023
- Laurine MAERO née le 24 Octobre 2023
- Maxime JUHEL né le 04 Novembre 2023
- Ugo ROBBE CHAMBELLAND né le 06 Novembre 2023
- Rémi STURLESE né le 27 Novembre 2023
- Raphaël TANTI le 28 Novembre 2023
- Esmée KNOCKAERT le 17 Novembre 2023
- Arsène BELHAJ né le 16 Décembre 2023
- Amélia SCHOLASCH née le 27 Décembre 2023

*Naissances du 28 juin au 31 décembre 2023*

## Ils ont dit oui



- Arsenio VELASCO PISCO et Margot SPINA - Le 13 septembre 2023
- Jérôme COUBRONNE et Alexia MIDALI - Le 06 Octobre 2023
- Alexis LORENZATI et Mélodie PONSOLLE - Le 07 Octobre 2023
- Arnaud AUTHESSERRE et Pauline LETELLIER - Le 14 octobre 2023
- Antonio LEYDET et Marion PAYET - Le 18 novembre 2023
- Louis de CACQUERAY-VALMÉNIER et Raphaëlle BARATON - le 28 Décembre 2023

*Mariages répertoriés pour la période du 18 mars au 31 décembre 2023*

*Seules les personnes qui se sont explicitement exprimées sur la volonté d'être insérées dans la presse, apparaissent dans cette liste.*

## Nous les regretterons



- Jacqueline TELL Vve SARRAIRE le 30 Août 2023
- Gérard DUPUY le 3 Septembre 2023
- Jean DERI le 5 Septembre 2023
- Jean-François GILLE le 8 Septembre 2023
- Marie-Thérèse FRANCO Vve NAVARRO le 15 Septembre 2023
- Annonciade NAPOLETANO Vve BUIGUES le 17 Septembre 2023
- Jacques LESTRELIN le 26 Septembre 2023
- Marcel MOULLET le 27 Septembre 2023
- André ABD EL KADER le 06 Octobre 2023
- Norbert VIAL le 11 Octobre 2023
- Samantha HOORNAERT le 17 Octobre 2023
- Claude GARCIA le 18 Octobre 2023
- Carole GUILLEY le 24 Octobre 2023
- Brigitte COSTEY le 31 Octobre 2023
- Alida MANDRILE le 12 Novembre 2023
- René DAHAN le 30 Novembre 2023
- Jacques ANTON le 08 Décembre 2023
- Isabelle NERI le 12 Décembre 2023
- Paul SOLET le 14 Décembre 2023
- Charles BALDUZZI le 23 Décembre 2023
- Marie DEVAUX vve ANNETT le 29 Décembre 2023
- Jacqueline FUMAROLI vve AN TOMARCHI le 29 Décembre 2023

*Nous présentons nos sincères  
condoléances aux familles  
dans la peine.*